



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 100/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 26 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 DEC. 2013

Affiché le :

L'An deux mille treize, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, SALAÜN, SCHINTONE, ANDUZE, BERNES, TISSEYRE, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, RIGAUD, FERTE, SUZE.

PROCURATIONS

Mme PETIT	à	M. BERNES
M. ESPINOSA	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. BEUILLE
Mme DECAMPS	à	Mme LASSALLE
Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
M. LOUGE	à	M. FERTE

ABSENTS : M. PLATEAU, Mme DURAND, Mme GESTA.

Secrétaire : M. CANEZIN a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - A.C.C.A. Société de chasse - attribution d'une subvention exceptionnelle

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin d'honorer leur 40^{ème} anniversaire, l'A.C.C.A. Société de chasse a fait une demande de subvention exceptionnelle.

La Commission Vie Associative et Affaires Culturelles a examiné cette demande et propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400.00 €.

Les membres du Conseil Municipal auront à se prononcer sur cette attribution de subvention exceptionnelle.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (1 voix contre : M. FERTE) :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 400.00 € à l'A.C.C.A. Société de chasse pour leur 40^{ème} anniversaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 décembre 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

